

PEA ORPHEA est un Plan d'Épargne en Actions particulièrement original souscrit par le biais d'un contrat de capitalisation. Il s'adresse aux investisseurs désireux d'utiliser la fiscalité privilégiée du PEA et soucieux d'optimiser leur investissement.

3 BONNES RAISONS D'ENVISAGER SON AVENIR AVEC PEA ORPHEA :

✓ Rechercher une gestion financière dynamique et performante

✓ Rechercher un cadre fiscal privilégié

✓ Le PEA est transférable à tout moment

LE CONTRAT

Le PEA ORPHEA s'adresse aux investisseurs désireux d'utiliser la fiscalité privilégiée du PEA et soucieux d'optimiser leur investissement.

Nous mettons à votre disposition les compétences d'une trentaine de gestionnaires financiers, via une centaine d'OPCVM en gestion libre et 2 mandats de gestion exclusifs et performants (cf. fiche « Les mandats de gestion »).

Le choix d'une enveloppe « contrat de capitalisation » permet - outre la possibilité de résoudre, par le biais des avances (cf article 14 de la Proposition de Contrat, et le Règlement Général des avances), le problème de la liquidité du PEA - d'offrir un avantage certain en matière d'ISF par rapport au PEA bancaire traditionnel.

La Durée

Plan d'Épargne en Actions à versements libres et à durée viagère.

Les Versements

Versement initial :

Minimum 7 500€
Maximum 132 000€

Versements complémentaires :

Libres : 1 500€
Programmés : 150€ par mois,
300€ par trimestre, 450€ par
semestre, 750€ par an

ZOOM SUR LE MANDAT DE GESTION

Vous pouvez déléguer tout ou partie de la gestion de votre contrat par le biais de 2 mandats de gestion d'OPCVM, véritables portefeuilles d'OPCVM constitués et gérés par un gestionnaire financier. **Le souscripteur bénéficie ainsi d'une transparence totale** puisqu'il est informé, par les relevés trimestriels, de la composition détaillée de chaque profil et lors de chaque arbitrage opéré, sans frais, par un avenant spécifique.

Second point essentiel à nos yeux, **tous nos mandats sont réellement diversifiés et multigestionnaires**. Composés de 15 à 25 fonds sélectionnés auprès d'une trentaine de sociétés de gestion, ils permettent d'aller chercher les meilleurs talents dans chaque classe d'actifs et assurent une meilleure maîtrise de la volatilité (*complémentarité dans les styles de gestion*).

PEA ORPHEA S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DU PEA ET DU CONTRAT DE CAPITALISATION

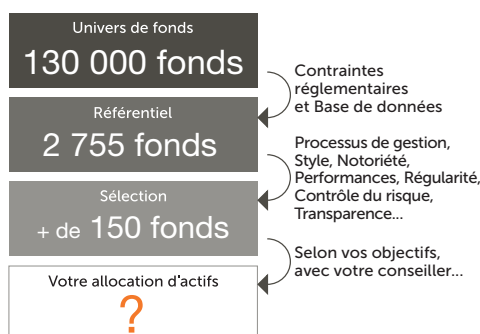
- Plafond d'investissement : 132 000€ par plan (*sauf transferts*), 1 seul plan par personne. Versements libres ou programmés, quel que soit l'âge du PEA.
- Investissements autorisés : Actions françaises et européennes. OPCVM détenant majoritairement des actions françaises.
- Durée de détention conseillée : minimum 5 ans.

En cas de retrait :	Imposition sur les revenus et plus-values	Prélèvements sociaux en vigueur au 01/01/2011	Conséquences du retrait sur le PEA
Entre 0 et 2 ans	Imposition au taux de 22,5%	12,3%	Clôture immédiate
Entre 2 et 5 ans	Imposition au taux de 19%	12,3%	Clôture immédiate
Entre 5 et 8 ans	Exonération totale d'impôt	12,3%	Clôture immédiate
Après 8 ans	Exonération totale d'impôt	12,3%	Plus de reversements possibles

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 150 OPCVM

GESTION SOUS MANDAT

2 mandats de gestion multigestionnaires adaptés et en adéquation avec les marchés financiers :

- Sérénité PEA
- Audace PEA

7 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

Dans le cadre de la gestion libre, PEA ORPHEA vous propose 7 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Investissement progressif
- Gestion par Horizon
- Sensibilisation/Désensibilisation
- Top Indexé (*prise de bénéfice*)
- Stop Loss relatif
- Stop Loss indexé
- Corridor indexé

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 3,75% maximum
- Frais de gestion sur encours annuels : 0,75%
- Frais de sortie : aucun
- Frais d'arbitrages : 1,25%
- Avances : possible jusqu'à 60% de l'épargne investie en U.C.
(*taux selon le Règlement Général des Avances en vigueur au moment de la demande*)
- Frais de gestion des profils annuels : majoration des frais de gestion de 1,25% maximum

Avec PEA ORPHEA, vos revenus et vos plus-values sont non seulement exonérés d'impôt après 5 ans (fiscalité PEA), mais également d'ISF (fiscalité contrat de capitalisation).

LE SOUSCRIPTEUR DISPOSE LIBREMENT DE SON ÉPARGNE

Il peut, à tout moment, procéder à des retraits partiels libres ou au rachat total de son contrat, sans oublier néanmoins que les retraits avant 8 ans entraînent la clôture du PEA.

UN PEA EST TRANSFÉRABLE À TOUT MOMENT

Le souscripteur peut demander le transfert de son PEA Bancaire en PEA Assurance. Il conserve ainsi son antériorité fiscale et bénéficie des avantages de l'enveloppe « capitalisation ».

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat PEA ORPHEA
Accédez à notre formulaire via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr